

Juin 2024

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

Alors que le printemps est de retour et que l'année avance, je suis fière de partager avec vous les moments marquants qui jalonnent notre belle commune en ce 1^{er} semestre de l'année 2024.

Le projet de la M.A.M. qui a mobilisé tant d'énergie et de ressources prend forme sous nos yeux et permettra d'offrir aux assistants maternels un espace moderne et fonctionnel.

Parallèlement, les travaux de voirie Rue Notre Dame et Rue des Roses sont terminés, améliorant ainsi l'accessibilité et la qualité de vie des riverains.

Les plantations des bulbes de tulipes à différents endroits du village ont apporté une belle touche de couleur et ont égayé nos rues, espaces verts et cimetière. Je tiens à remercier l'équipe du fleurissement pour son investissement.

Je voudrais mettre en lumière notre jeune citoyenne Line CORBON qui portera la flamme olympique le 27 juin 2024 lors de son passage en Moselle. C'est avec une immense fierté que nous l'encourageons dans cette aventure.

Après la pandémie, nous avons eu la volonté de soutenir nos commerçants et associations en organisant une marche gourmande. Cette année, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'elle aura lieu le 6 juillet en marche nocturne suivie d'un bal populaire. Cet évènement fédérateur qui réunit chaque année des centaines de personnes sera porté par l'E.P.R.S. (club de football) en collaboration avec la municipalité. Ensemble, nous construisons un avenir meilleur pour notre village fondé sur des valeurs de solidarité, d'engagement et de partage.

Je vous souhaite à tous un excellent été plein de réussite et de bonheur.

Bien à vous

Florence ZINS



LE MAG !
PETIT-RÉDERCHING



SIMPLE ET GRATUIT

Testez vous-même!

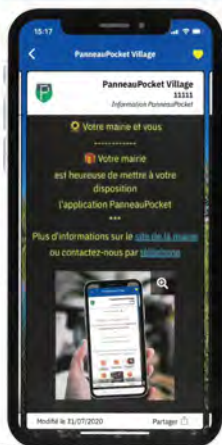
1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore** ou **PlayStore**.

2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.

Pas besoin de créer un compte, 100 % anonyme !

Félicitations, vous recevrez désormais des notifications de votre Commune en cas d'alertes ou d'informations.

BONNE UTILISATION !



Les Ecoles Primaires

Horaires

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
de 8h30 à 12h
de 13h30 à 16h

Ecole maternelle

4 rue de la Mairie 57410 Petit-Réderching
Tél. : 03 87 02 78 18

Ecole élémentaire

6 rue des Ecoles 57410 Petit-Réderching
Tél. : 03 87 09 89 50

Le Service Périscolaire

Accueil du matin

de 7h à 8h30

Salle de motricité de l'école maternelle

Accueil du soir

de 16h à 17h30

Salle de motricité de l'école maternelle le lundi
Bibliothèque municipale les autres jours

Cantine

de 12h à 13h30

Salle socioculturelle

Réservations

Fiches de réservation et menus disponibles sur le site internet.

Réservation à déposer au plus tard **le jeudi midi pour la semaine suivante** accompagnée du règlement.

Retrouvez nous sur www.petit-rederching.fr
sur Facebook

Commune Petit-Réderching

Sur PanneauPocket en téléchargeant l'appli

Directeur de la publication :

Le maire Florence ZINS

Comité de Rédaction :

Commission Communale

Conception :

Mairie de Petit-Réderching

Impression :

Imprimerie L'Huillier

Crédits Photos :

Commune de Petit-Réderching

Dépôt légal :

Juin 2024

La Mairie

Horaires d'ouverture

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
de 8h à 12h

Mardi de 14h à 18h

Jeudi de 14h à 16h30

Coordonnées

3 rue de la Mairie 57410 Petit-Réderching

Tél. : 03 87 09 80 78

Mail : mairie.petitrederching@gmail.com

Rendez-vous avec le maire et les adjoints

Sur demande formulée par mail ou appel téléphonique durant les horaires d'ouverture de la mairie

Adresses mails des élus

Mme Florence Zins, maire
mairie@petit-rederching.fr

Mme Cindy Dannenhoffer, adjointe au maire
cdannenhoffer@petit-rederching.fr

M. Yvon Petit, adjoint au maire
ypetit@petit-rederching.fr

Mme Tania Lang, adjointe au maire
tlang@petit-rederching.fr

INFORMATIONS UTILES

RETOUR en IMAGES



1



2



3



4



5



1. 14 janvier 2024 Repas offert aux séniors avec la participation des élèves de l'école élémentaire.
2. 3 décembre 2023 Remise d'un chèque pour la réfection de l'ancienne forge par la S.H.A.L..
3. 30 mars 2024 Les créceleurs étaient de retour dans la commune avant Pâques.
4. Avril 2024 Matérialisation de passages pour piétons Rue de Strasbourg et Rue de la Paix
5. Avril 2024 Travaux de réfection de la Rue des Roses

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Renouvellement des baux de chasse

Répartition du produit de la location de la chasse

Le produit de la location de la chasse communale sera réparti chaque année entre les propriétaires fonciers de la commune pour la durée du bail, du 2 février 2024 au 1er février 2033.

Examen des demandes de réserves et enclaves

Le conseil municipal a entériné l'avis de la Commission Consultative Communale de la Chasse concernant les réserves et les enclaves totales.



Détermination de la consistance des lots de chasse

Lot n° 1

377 ha 21 a 25 ca, auxquels se rajoutent la forêt située sur le ban de la commune d'Enchenberg, d'une surface de 46 ha 61 a 84 ca et l'enclave d'une superficie de 6 a 93 ca, soit au total 423 ha 90 a 02 ca.

Périmètre du lot

Le lot 1 est situé sur les sections cadastrées n° 2, 3, 5, 11, 12, 13, 14, au nord d'une ligne partant de la rue de Strasbourg, côté Rohrbach-lès-Bitche, longeant ensuite le côté nord de la Rue de la Gare, la Rue de la Colline, la Rue de la Chapelle, la Rue des Tilleuls, la Rue Sainte-Croix, la Rue de Hottviller, jusqu'à la limite du ban communal et rejoint par la Rue du Niedeck, Sannersroth, jusqu'à la chasse réservée de Madame Monique CHALL et de Monsieur Léon BACH.

Lot n° 2

373 ha 84 a 81 ca, dont 39 ha 72 a 25 ca de forêt.

Périmètre du lot

Le lot 2 est situé sur les sections cadastrées n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17 et K, au sud d'une ligne partant de la Rue de Strasbourg côté Rohrbach-lès-Bitche, longeant ensuite le côté nord de la Rue de la Gare, la Rue de la Colline,

la Rue de la Chapelle, la Rue des Tilleuls, la Rue Sainte-Croix, la Rue de Hottviller, jusqu'à la limite du ban communal et rejoint par la Rue du Niedeck, Sannersroth, la chasse réservée de la société *Chasse Ecologie et Nature*, jusqu'à la limite du ban communal vers Hottviller et Siersthal en longeant les limites du ban communal côté sud, sections 8, 9, 10 et 16, longe la chasse réservée de Madame Adrienne MULLER, jusqu'au lieudit cadastré section K « an der Hollerwiese » remonte le long de la limite du ban communal de Rohrbach-lès-Bitche jusqu'à la Rue de Strasbourg section 6.

Définition du choix du mode de location

Le conseil municipal a approuvé la reconduction des baux par conventions de gré à gré comme suit :

Monsieur Joseph COLLIN domicilié 8, rue de la Colline à Petit-Réderching, pour le lot 1 ;

Société *Chasse Ecologie et Nature* domiciliée 100 rue Edouard Jaunez à Sarreguemines pour le lot 2.

Prix de la location

Le conseil municipal a décidé de maintenir le prix des lots

Lot 1 : 2.210,00 euros

Lot 2 : 3.976,00 euros

Nomination d'un estimateur des dégâts de gibier autre que le sanglier

Après avoir été préalablement consulté, Monsieur Léon BACH, domicilié Rue de Petit-Réderching à Hottviller, a été désigné.



Fixation de l'indemnité du receveur et du greffier pour l'établissement de la liste de répartition du loyer de la chasse communale

Le conseil municipal a décidé d'allouer les indemnités suivantes :

4 % revenant au greffier pour l'établissement de la liste de répartition du produit de la location de la chasse ;

2 % pour les encaissements et 2 % pour les paiements revenant au receveur municipal.

Demandes de subvention

Le conseil municipal a décidé d'allouer les subventions suivantes :

Ecole élémentaire

Prise en charge totale des frais de transport pour la sortie prévue au Col de la Schlucht.

Sapeurs-Pompiers

Prise en charge totale de la cotisation annuelle à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'un montant de 900 euros.

Amicale des Agents Territoriaux : 50 €

Proposition de participation à la mise en concurrence du Centre de Gestion pour l'assurance Risques Statutaires

Le conseil municipal a chargé le *Centre de Gestion* de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Vente de terrains au lotissement À l'Orée des Champs

Les parcelles suivantes ont été vendues :

LOT n° 23, section 13, parcelle 93/96 d'une contenance de 654 m² au prix de 38.586,00 euros hors taxes soit 46.303,20 euros TTC..

LOT n° 24, section 13, n° 92/66, d'une contenance de 636 m², au prix de 37 524 euros hors taxes soit 45 028.80 euros TTC..

Projet d'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2024

Le conseil municipal a entériné les avis des conseils des écoles maternelle et élémentaire du premier trimestre 2024, en demandant le renouvellement à titre dérogatoire de la semaine scolaire sur 4 jours avec les horaires suivants :

lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : de 8 h 30 à 12 h

Après-midi : de 13 h 30 à 16 h

Proposition de révision du tarif des bornes de recharge électrique

Une réduction du coût de branchement a été adressée au gestionnaire, après la réunion du 20 octobre 2023, pour étudier l'impact sur les connexions : la facturation au temps a été supprimée, sauf pour la durée de branchement excédant le chargement total du véhicule.



Il en résulte une augmentation des connexions depuis le mois de décembre 2023.

Le nouveau tarif du super chargeur (120kWh) s'établit à :

0,35 €/kWh et 0,25 €/mn pour la durée de branchement excédant le chargement total du véhicule.

Projet d'installation photovoltaïque en consommation collective

Par délibération du 19 décembre 2022, le conseil municipal avait décidé de signer une convention avec MATEC pour une prestation d'assistance technique portant sur la faisabilité de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments et ombrières de parkings. Après la présentation de l'étude en séance du 20 octobre 2023, la convention portant sur des assistances techniques et administratives et le contrôle de la prestation a été approuvée.

Présentation du rapport d'observations définitives des comptes de la Communauté de Communes du Pays de Bitche par la Chambre Régionale des Comptes Grand-Est

Le conseil municipal prend acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes Grand-Est.

Les élus s'inquiètent du non-respect des règles des marchés publics par une structure telle que la Communauté de Communes.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Création des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

L'article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération jugées prioritaires et préférentielles pour l'implantation de projet de production d'énergie renouvelable.

Après avoir fait l'objet d'une proposition par l'assemblée, les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de Z.A.E.N.R. pour les énergies renouvelables ont été mis à disposition du public selon les modalités suivantes : registre tenu à la disposition du public du 11 au 25 mars 2024, publication sur le site de la commune, sur les réseaux sociaux et sur Panneau Pocket, insertion dans la presse.

Les Z.A.E.N.R. proposées après la concertation sont les suivantes :

Photovoltaïque sur toiture ou ombrières (parking) :

Le conseil municipal ayant déjà engagé une étude de faisabilité technico-économique d'un projet d'autoconsommation collective, des bâtiments communaux ont été identifiés section 4, parcelle 388 :

- La salle polyvalente
- L'école élémentaire
- L'école maternelle

Des parkings communaux ont été délimités pour accueillir des ombrières :

- Le parking de la mairie : section 2, parcelle 112
- Le parking du cimetière : section 2, parcelles 363, 364, 366, 367
- Le parking de la gare : section 5, parcelles 210, 211 et 285

Un projet agrivoltaïque est en cours d'instruction au *Ranch des Bisons* section 14 parcelles 16, 90, 17, 18 et section 8, parcelles 81, 80, 78, 84, 82, 85.

Par ailleurs, pour faciliter les demandes d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture, l'ensemble du ban communal a été classé en zone « photovoltaïque sur toiture ».

Photovoltaïque au sol :

Un zonage d'un peu plus d'un hectare a été délimité à l'arrière du parking *La Redoute*, section 16, parcelle 12.

Eolien terrestre :

Aucune zone favorable au développement des énergies éoliennes n'a été identifiée par le conseil municipal.

Méthanisation – Biogaz/Biométhane :

Le conseil municipal n'a pas identifié de Z.A.E.N.R. Méthanisation.

SÉCURITÉ AUTOUR DES ÉCOLES

Réaménagée puis inaugurée en juillet 2019, la Rue des Écoles a été transformée en sens unique afin de limiter la circulation aux abords des écoles.

La municipalité en place à l'époque a également fait aménager de nouvelles places de parking près de l'aire de jeux, des places de stationnement temporaire et des places pour personnes à mobilité réduite.

Mais toutes ces mesures n'ont aucun effet sans le sens civique des automobilistes. Le sens interdit depuis la Rue Lachaise est régulièrement ignoré. Aux heures d'entrée et de sortie de classe, les voitures sont souvent garées en dehors des places de stationnement, à cheval sur le trottoir, ou même au milieu de la chaussée... mais pas longtemps, juste le temps de faire descendre les enfants, juste le temps de faire un bisou et peut-être même juste le temps d'être renversé.

Faudra-t-il vraiment en arriver là pour que vous preniez conscience qu'il vaut mieux perdre 30 secondes pour se garer en toute sécurité protégeant ainsi la vie de vos enfants et celle des autres ?

130 €

Pour la 3^{ème} année consécutive, la commune a organisé un bel événement fédérateur au centre historique du village.



Chaque année apporte son lot de changements à la *Veillée de Noël*. En 2023 de nouveaux stands de restauration ont fait leur apparition et de nouveaux commerçants ont accepté de participer au marché sur la Place Saint-Joseph.

La *Veillée* a une nouvelle fois rassemblé de très nombreux habitants de la commune qui se sont retrouvés autour d'un vin chaud dans une ambiance conviviale et festive.

Cette année, des tirelires étaient disposées près des caisses et ont permis de récolter 130 € au profit des *Restos du Cœur*.

Merci à tous, pour votre engagement, votre participation quelle qu'elle soit. Merci aux petites mains, aux petits et grands chanteurs et musiciens, à ceux qui ont préparé à manger et à boire, et merci à ceux qui ont tout bu et mangé. Votre présence à tous réchauffe les cœurs en hiver et pour le reste de l'année.



LES P'TITES ABEILLES

La M.A.M. (Maison d'Assistants Maternels) *Les P'tites Abeilles* est une structure à mi-chemin entre l'assistant maternel à domicile et la crèche.

C'est un lieu favorable à l'apprentissage de la vie en collectivité, à la communication et au partage.

Des locaux communaux de 125 m² accueilleront prochainement la M.A.M. au cœur du village, dans l'ancien logement des sœurs, situé entre l'école maternelle et l'école élémentaire et à proximité du terrain de jeux.

Actuellement, les travaux de réaménagement sont en cours. Les nouvelles huisseries ont été posées et les espaces intérieurs prennent forme doucement.

In fine, la structure sera composée d'un espace d'accueil, d'un local à poussettes, d'un bureau, de deux dortoirs, d'une salle d'hygiène et de soins, d'une buanderie, d'une cuisine avec vue sur l'espace de vie. Ce dernier est divisé en deux zones, l'une pour le repos, l'autre pour les activités.

A l'extérieur, un jardin pédagogique semi-couvert sera aménagé.

La M.A.M. pourra accueillir 12 enfants de 10 semaines à 3 ans. L'encadrement se compose de 3 assistantes maternelles dont deux travaillent déjà sur le projet. Vous pouvez postuler, que vous soyez déjà agréé ou non ; un poste reste à pourvoir. L'ouverture de la structure est prévue durant le dernier trimestre 2024.



Contact :

Manon : 06 72 63 99 11

Madison : 06 81 06 78 80

Maisons d'Assistants Maternels : résultats de la consultation des entreprises

38 entreprises ont répondu pour les 12 lots mis en concurrence.

LOT	Libellé lot	Entreprise retenue	Montant H.-T.
0	Désamiantage	HANAU	33.595,80 €
1	Terrassement VRD	GREBIL RENE	39.278,84 €
2	Démolition Gros-œuvre MAM	GREBIL RENE	99.992,00 €
3	Charpente couverture Zinguerie	CCM	85.090,33 €
4	ITE enduit de façade	SE GUNAY	65.112,50 €
5	Menuiserie extérieure fermeture	FENÊTRES SCHMITT	100.571,56 €
6	Chauffage ventilation	SCHAEFER NICOLAS SAS	105.000,00 €
7	Sanitaire plomberie	SCHAEFER NICOLAS SAS	34.915,00 €
8	Electricité	STARCK ELECTRICITE SAS	52.343,46 €
9	Plâtrerie-faux plafonds	MP BATIMENT	39.978,88 €
10	Revêtements de sol faïence murale	MULTI-SERVICES	24.275,28 €
11	Menuiserie intérieure mobilier signalétique	MENUISERIE JUNG	66.824,01 €
12	Revêtement mural peinture intérieure	HORNBERGER	15.138,79 €
Total H.-T.			762.116,45 €

L'an dernier, la commune a obtenu le label *Villes et Villages Fleuris de France*, et a décroché 2 fleurs dès sa première participation.

Les bulbes, plantés depuis deux ans, fleurissent chaque année et c'est un ravissement pour les yeux de pouvoir admirer toutes ces couleurs. Nous associons régulièrement les écoles et les habitués de la Bibliothèque Municipale à la confection de décorations saisonnières venant compléter les décors végétaux.

Les allées du cimetière, les multiples bacs à fleurs, les plates-bandes sont réaménagés et mis en valeur. C'est le fruit d'un long travail de réflexion et de beaucoup d'heures de travail pour les élus, les employés communaux et les bénévoles, qui nous apportent une aide précieuse.



Aux alentours de Pâques, les jonquilles, narcisses et tulipes ont égayé la commune et pour certaines les tables pascales. En effet, et c'est très dommage, plusieurs personnes ont coupé des fleurs plantées sur l'espace public pour emporter de gros bouquets chez elles.

Petit-Réderching compte environ 1.500 habitants. Si chacun s'autorise à cueillir ne serait-ce qu'une seule fleur, il ne restera plus grand-chose à montrer aux membres du jury du Comité Départemental *Villes et Villages Fleuris* qui sera de passage dans la commune le 25 juin prochain.



RD 662 ROUTE DE STRASBOURG

Les travaux de réfection de la chaussée sont désormais terminés Rue de Strasbourg. Le ruban noir, sans marquage, interpelle bon nombre d'entre vous.

Selon l'Instruction Interministérielle sur la Sécurité Routière (notamment la partie 7), « **Le marquage des chaussées n'est pas obligatoire**, sauf sur autoroute et route express. Toutefois, dans tous les cas, doivent être obligatoirement marquées les lignes complétant les panneaux STOP et CÉDEZ-LE-PASSAGE et les lignes d'effets des feux de signalisation. »

La politique actuelle du Département est de ne plus matérialiser les couloirs de conduite, ce qui inciterait les conducteurs à plus de prudence et de vigilance. Le marquage renforce en effet le sentiment de sécurité et peut conduire à commettre des excès de vitesse plus facilement.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Durant le premier trimestre 2024, de nombreuses manifestations, privées ou publiques, ont eu lieu dans la salle polyvalente.

Afin de garantir la sécurité des participants qui quittent les lieux en pleine nuit, nous avons pris le parti de laisser allumer l'éclairage public aux alentours de la salle.

Certains riverains des autres quartiers ont crié au favoritisme.

Il n'en est absolument rien.

Cette situation est simplement le fait de la configuration sectorielle de l'éclairage public. Il n'est pas possible de choisir individuellement les lampadaires que nous voulons allumer.



Bibliothèque Municipale de Petit-Réderching



28 février 2024



Création d'un timbre pour préparer les Jeux Olympiques de Paris 2024.

27 mars 2024



Création d'un panier de Pâques et chasse aux oeufs.

20 mars et 4 avril 2024



Atelier Conte et Yoga avec Fanny TRUNZLER pour les petits et les plus grands et aussi un peu pour les parents qui accompagnent leurs enfants.

18 avril 2024



Rencontre avec Marie CAUDRY, auteure du livre Ah ! Les Voyages ! Dans le cadre du concours Mosel'Lire pour lequel la classe des Petits/Grands de Mme Peggy MEYER a été primée cette année.

BUDGET PRIMITIF 2024

Recettes d'investissement

1.604.531,00 €

Dotations, fonds divers et réserves
 Subventions reçues
 Emprunts et dettes assimilées
 Immobilisations incorporelles
 Amortissements et immobilisations
 Virement à la section de fonctionnement
 Solde d'exécution reporté
 Affectation du résultat

Dépenses d'investissement

1.604.531,00 €

Opérations non individualisées
 Gymnase et annexes
 Bâtiments communaux
 Voiries diverses
 Columbarium
 Travaux à l'église
 Maison d'assistants maternels
 Chemins de randonnée
 Emprunts en euros
 Autres immobilisations financières
 Opérations patrimoniales

Vote des taux des Impôts directs

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,69 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57,35 %
- taxe d'habitation : 10,64 %

Recettes de fonctionnement

1.157.418,00 €

Atténuation des charges
 Produits des services, domaines ventes diverses
 Impôts et taxes
 Fiscalité locale
 Dotations et participations
 Autres produits de gestion courante
 Produits financiers
 Produits spécifiques
 Résultat reporté

Dépenses de fonctionnement

1.157.418,00 €

Charges à caractère général
 Charges de personnel et frais assimilés
 Autres charges de gestion courante
 Charges financières
 Charges spécifiques
 Virement à la section d'investissement
 Opérations d'ordre

RETOUR en IMAGES : L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



1. Janvier 2024
2. 14 novembre 2023
3. 16/22 octobre 2023
4. 11 octobre 2023

séjour au Col de la Schlucht
programmation de robots à partir de tablettes
semaine du goût autour des repas turcs
visite du C.I.A.V. et participation à un atelier de sablage

RETOUR en IMAGE : L'ÉCOLE MATERNELLE



1



2



3

agenda

- 09.06.2024 :** **Élections Européennes**
Salle 3
de 8h à 18h
- 06.07.2024 :** **Marche Gourmande et Bal Populaire**
Organisée par l'E.P.R.S.
salle polyvalente
- 17.08.2024 :** **Expo Moto Trike Quad**
organisée par Les Motards ma Famille de Coeur
de 16h à 23h
Salle polyvalente
- 18.08.2024 :** **Expo Moto Trike Quad**
organisée par Les Motards ma Famille de Coeur
de 10h30 à 22h
Salle polyvalente

- 01.09.2024 :** **Puces des couturières**
organisées par Patch Plaisir
Salle polyvalente
- 14.09.2024 :** **Fête Patronale**
organisée par le Conseil de Fabrique
à 18h, Messe solennelle
après l'office, verre de l'amitié
place Saint-Joseph
- 20.10.2024 :** **Festival de chant**
organisé par la Chorale Méli-Mélodies
à 14h30
Salle Schuman de Rohrbach-lès-Bitche
- 30.11.2024 :** **Salon de l'EDEN**
organisé par l'EDEN
Salle polyvalente

1. 7 décembre 2024 Saint-Nicolas est passé à l'école
2. Février 2024 Carnaval
3. Mars 2024 Participation de la classe des grands au concours de dessin des *Délices de Bach*

LE MAG !

DES ASSOCIATIONS

FABRIQUE DE L'ÉGLISE

À l'occasion de la fête patronale, le Conseil de Fabrique de l'église vous invite à une messe solennelle en l'honneur de la Croix Glorieuse, animée par la Chorale Concordia, suivi d'un moment de convivialité, Place Saint-Joseph, le samedi 14 septembre 2024 à 18h00.

LES BOUCHONS DE L'ESPOIR

Vous êtes nombreux à déposer des bouchons dans le conteneur prévu à cet effet en face du cimetière. Merci de bien vouloir rassembler les bouchons dans des sacs pour en faciliter le tri et le recyclage.

Malheureusement, nous constatons que certains s'en servent pour y déposer leurs déchets. Vous n'êtes pas sans savoir que des bénévoles trient alors derrière vous. Ces personnes, qui donnent du temps pour les autres, sont là pour la bonne cause et non pour vos déchets.

CHORALE MÉLI-MÉLODIES



La chorale Méli-Mélodies a 15 ans et vous invite à son anniversaire le **dimanche 20 octobre 2024** à 14h30 à la salle Robert Schuman de Rohrbach-lès-Bitche.

Pour faire la fête, la chorale a également invité ses copines : les chorales *Cantilène* de Sarralbe, *l'Air de Rien* de Baerenthal et l'ensemble vocal *Entr'2* de Grosbliedestroff.

Venez nombreux les aider à souffler toutes ces bougies et passer un joli moment musical.

Entrée libre, buvette et restauration sur place

eden



EDEN (Entreprendre Développer et s'Entraider en Moselle-Est) est un réseau d'entraide et de partage d'entrepreneurs établis. Ce réseau de proximité est une force pour aider et valoriser les talents locaux.

EDEN organise son 2ème salon le **dimanche 10 novembre 2024** à la salle polyvalente. Cet événement rassemble des entrepreneurs du Pays de Bitche et diffuse passion et savoir-faire à destination des particuliers et des professionnels.

Tout au long de l'année, EDEN organise un apéro-rencontre chaque mois autour d'une thématique définie, mais également des ateliers et conférences.

Contact :

edenmoselleest@gmail.com
<https://edenmoselleest.wordpress.com/>

LES MOTARDS ma FAMILLE DE CŒUR

Pour la 2ème année consécutive, l'association *Les Motards ma Famille de Cœur* organise une exposition de motos, quads et trikes à la salle polyvalente, les **17 et 18 août 2024**.

Durant deux jours, venez admirer de fabuleux engins, effectuer votre baptême de moto ou franchir le pas du tatouage.

Tout en vous faisant plaisir, faites une bonne action, car tous les bénéfices du week-end sont reversés en faveur d'enfants malades de la région.

Buvette et restauration sur place

Le 27 juin prochain, la flamme olympique traversera le Pays de Bitche. Parmi les porteurs de la flamme :
Line CORBON

LINE CORBON OLYMPIQUE !

Jeune femme engagée et volontaire, simple et humaine, Line s'est déjà distinguée en étant la première jeune fille à être élue présidente de l'assemblée départementale des conseillers départementaux juniors, de 2015 à 2018. Line est également réserviste au 16^{ème} Bataillon de Chasseurs à pied de Bitche depuis l'âge de 17 ans.

C'est sans aucun doute pour ses valeurs, son engagement et son très beau parcours que Line a été choisie par le Conseil Départemental pour porter la flamme olympique lors de son passage en Moselle. C'est une belle reconnaissance pour cette sportive, très attachée au Pays de Bitche et qui sait tirer le meilleur de ses multiples expériences, dans le respect et l'écoute des personnes qui l'entourent.

Bravo !



Je souhaite vous adresser quelques mots importants au sujet de récents événements qui ont eu lieu au sein de notre groupe « Petit-Réderching, la confiance pour demain »

Suite à une décision de justice regrettable, menant à la démission de notre 1er adjoint, nous tenons à le remercier chaleureusement pour l'engagement, l'investissement et le dévouement sans faille, dont il a fait preuve durant près de 30 ans au service de la commune.

Elus et agents, nous sommes régulièrement destinataires de courriers anonymes. Ainsi, j'invite ces personnes à un peu plus de courage, afin de me rencontrer. Je pourrai ainsi répondre de vive voix à leurs interrogations et mécontentements.

Malgré ce début d'année compliqué, nous vous annonçons que le budget de l'année 2023 a été excédentaire. Cette gestion rigoureuse des finances nous permet d'aborder l'année avec sérénité et confiance. Cependant, il est regrettable de constater que malgré des chiffres positifs, M. BOTZUNG ait choisi de voter contre le budget primitif. Nous respectons évidemment le droit à la critique et à la divergence d'opinion mais nous tenons à rappeler que chaque décision prise par notre équipe est guidée par l'intérêt général et le bien être de nos habitants.

Je vous remercie pour votre confiance et pour votre soutien

Florence ZINS

Chers concitoyens,

Depuis 4 ans, nous nous efforçons d'ajouter nos idées au débat, nos visions, nos envies pour la commune.

Notre volonté, notre énergie, notre engagement est orienté vers le développement de Petit-Réderching.

Avec 3 représentants, nous sommes à l'évidence contraints à un rôle difficile qui est celui de la suggestion, de demandes d'informations, et également parfois de témoignages de désaccord profond dans la gestion.

Tant est à faire, tant est à construire, mettons notre énergie dans l'agrégation de nos idées et de nos envies, plutôt que dans le rejet systématique.

Concernant la condamnation de l'ex-premier adjoint, la justice s'est prononcée une première fois, charge à chacun de reconnaître et d'assumer ses responsabilités !

Marie Jeanne Schuller, Henri Cordary, Michel Botzung

Conformément à l'article L 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « dans les communes 1.000 habitants ou plus, lorsque des informations générales sur la réalisation et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. »



LES GRANDS ANNIVERSAIRES

Raymond SPIELDENNER
92 ans le 17.10.2023



Gaston BACH
95 ans le 27.11.2023

Yvonne SCHÄFER ép. BACH
93 ans le 01.01.2024



Joseph BEHR
90 ans le 11.12.2023

Marcelle NIERENGARTEN
vve SPIELDENNER
91 ans le 16.12.2023



Andrée OSWALD vve SCHMITT
90 ans le 18.12.2023

Catherine BEHR
vve MEHLINGER
90 ans le 18.12.2023



Cécile FATH vve RIMLINGER
97 ans le 15.02.2024

Raymond BACH
93 ans le 16.02.2024

LES GRANDS ANNIVERSAIRES DE MARIAGE



Gérard BURGUN & Nicole LEJEUNE Noces d'or le 11/05/2024

Henri OLIGER & Fernande RUMPLER Noces d'or le 24/05/2024

ÉTAT-CIVIL - 2023/2024

naissance

Massimo GANGI le 02.12.2023



PACS

Aurélien BOUR & Emma ECKERT
15.04.2024

MARIAGE

Franck MEHLINGER & Anne Catherine SARTER
23.03.2024



décès

Jean-Paul FIERLING le 11.12.2023
André BURGUN le 18.12.2023

Antoine BURGUN le 18.01.2024
Joseph SCHAEFFER le 01.03.2024
Joseph BEHR le 22.03.2024
Bernadette BURLETT vve KUSTER le 08.04.2024
Marie FATH ép. ENDRINGER le 08.04.2024
Alice GELFI vve DIEUDONNÉ le 22.04.2024
Joseph BEREND le 27.04.2024



Vous ne souhaitez pas figurer dans ces rubriques ?

Pour les grands anniversaires et anniversaires de mariage : signalez-le à la mairie
Pour les naissances : signalez-le à la maternité et/ou lors de la déclaration de naissance
Pour les mariages, PaCS et décès : signalez-le à la mairie lors de la constitution du dossier.